



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16894-F

Distr. LIMITEE

IPCT.68 (SPEC)

6 juillet 1988

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Réunion d'experts sur les
petites et moyennes entreprises,
y compris les coopératives

Harare (Zimbabwe), 7-10 juin 1988

RAPPORT*

31'

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise eu point rédactionnelle.

V.88-26612 7846B

I. ORGANISATION DE LA REUNION

1. La réunion a été ouverte par M. Henry Pote, ministre adjoint de l'industrie au Ministère de l'industrie et de la technologie de la République du Zimbabwe. M. Pote a déclaré que le premier plan de développement quinquennal conférait au secteur des produits manufacturés le rôle principal, s'agissant de faire évaluer les structures de l'économie zimbabwéenne. Le Zimbabwe était un pays relativement industrialisé dans la mesure où le secteur des produits manufacturés représentait plus de 25 % du PIB, mais il avait aussi ses faiblesses et ses déséquilibres, auxquels il était nécessaire de remédier. Le rôle des petites et moyennes entreprises et coopératives devait être envisagé dans ce contexte. M. Pote a ensuite donné un aperçu des plans et programmes d'assistance du gouvernement en faveur des petites et moyennes entreprises et des coopératives, dans des domaines tels que l'identification des projets, le transfert des techniques, l'établissement de liens avec l'industrie et la création de zones industrielles. En conclusion, il a déclaré que le développement des petites et moyennes entreprises était le moyen le plus efficace de développer les zones rurales en même temps que la manière la plus commode pour le Zimbabwe de contrôler son économie.

2. Le chef de la délégation française a également prononcé une allocution. Il a évoqué l'assistance que la France apportait aux pays africains pour le développement des petites et moyennes entreprises, un objectif considéré comme hautement prioritaire compte tenu des avantages évidents pour le secteur en termes d'emploi et de revenus. Les petites et moyennes entreprises avaient la souplesse qui manquait aux grandes industries. L'orateur a néanmoins souligné que pour contribuer de manière optimale au développement économique national, les petites et moyennes entreprises devaient opérer dans un climat de concurrence, d'innovation et de coopération dynamique. En conclusion, il a exprimé l'espoir que les travaux de la réunion aboutiraient à des recommandations concrètes pour la promotion de structures, d'un environnement et de mesures d'appui propres à favoriser une croissance soutenue et profitable des petites et moyennes entreprises.

3. Le Directeur de la Division du Système de consultations a, au nom du Directeur général de l'ONUDI, exprimé ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement du Zimbabwe pour avoir accueilli la réunion et au Gouvernement français pour sa contribution financière généreuse. Il a ensuite décrit aux participants le Système de consultations de l'ONUDI et les préparatifs en cours pour la Consultation sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, devant avoir lieu à Bari (Italie) en septembre 1989. Il a souligné le rôle historique joué par les petites et moyennes entreprises dans l'évolution socio-économique ainsi que les graves obstacles auxquels les pays africains étaient confrontés, s'agissant de créer et de maintenir un secteur dynamique des petites et moyennes entreprises. Compte tenu de l'expérience directe des experts participant à la réunion, l'ONUDI espérait que les questions que la Consultation devait examiner feraient l'objet de propositions concrètes.

Election du bureau

4. Le bureau ci-après a été élu :

Président Alfred M. Shikhule (Kenya), directeur général adjoint,
Kenya, Industrial Estates

Vice-Président : Ibrahima Thiam (Sénégal), chef du Département de
l'encadrement des entreprises, Société nationale
d'études et de promotion

Rapporteur : Jairaz Pochun (Maurice), administrateur civil
hors-classe, spécialiste du développement industriel,
Ministère de l'industrie

Adoption de l'ordre du jour

5. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après :

- Ouverture de la réunion;
- Rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et la création d'emplois;
- Infrastructure institutionnelle pour la promotion des petites et moyennes entreprises;
- Services d'appui aux petites et moyennes entreprises industrielles en tant que moyen de développer les petites et moyennes entreprises;
- Le financement des petites et moyennes entreprises;
- Les coopératives;
- Les micro-entreprises (secteur informel);
- La commercialisation dans le cadre des petites et moyennes entreprises;
- La sous-traitance/coopération avec d'autres secteurs;
- La coopération internationale entre petites et moyennes entreprises des pays développés et petites et moyennes entreprises des pays en développement;
- Clôture de la réunion.

II. RESUME DES DEBATS

6. Des membres du secrétariat et des consultants de l'ONUDI ayant participé à l'élaboration des documents de la réunion ont prononcé des déclarations pour présenter chaque point de l'ordre du jour.

Rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et la création d'emplois

7. Les interventions ont souligné les principales raisons de développer les petites et moyennes entreprises et les avantages que cela présentait. L'accent a été mis sur les divers domaines et conditions pour la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises, en particulier sur la création d'un environnement favorisant leur croissance. On a souligné la nécessité d'intégrer les stratégies en matière de petites et moyennes entreprises aux politiques macro-économiques et aux plans nationaux de développement économique. Un certain nombre de participants se sont déclarés

préoccupés par l'effet négatif des lenteurs administratives et du formalisme bureaucratique sur le développement des petites et moyennes entreprises. L'interdépendance entre les petites et moyennes entreprises d'une part et les grandes entreprises de l'autre a été considérée comme hautement prioritaire, et on a proposé à cet égard d'élaborer une charte de la sous-traitance. En ce qui concerne les mesures d'incitation en faveur des petites et moyennes entreprises, les avis étaient partagés sur le point de savoir si ces mesures devaient ou non être limitées à une période initiale déterminée. Le problème de la définition des petites et moyennes entreprises a été soulevé et la réunion a reconnu son importance au niveau national. On a néanmoins souligné les difficultés que poserait la formulation d'une définition commune au plan international.

Infrastructure institutionnelle pour la promotion des petites et moyennes entreprises

8. La plus grande partie des débats ont été axés sur la nécessité attestée d'une infrastructure institutionnelle nationale ayant la responsabilité générale d'accélérer le développement des petites et moyennes entreprises. Des opinions divergentes ont été exprimées sur le point de savoir si l'ensemble de l'assistance devait être fourni par une seule institution (guichet unique) ou par plusieurs institutions (guichets multiples) dont les activités seraient ainsi étroitement coordonnées. La décentralisation de ces institutions, qui permettrait d'atteindre un grand nombre d'entrepreneurs, a également été évoquée. On s'est aussi demandé dans quelle mesure le secteur privé pourrait collaborer, avec les pouvoirs publics à la direction et à la gestion de ces institutions.

Services d'appui aux petites et moyennes entreprises

9. L'ensemble des participants ont estimé que les services d'appui constituaient un instrument vital et indispensable au développement des petites et moyennes entreprises. Ils avaient pour objectif de remédier aux faiblesses et handicaps entravant leur croissance. Néanmoins, les avis étaient partagés sur le point de savoir si ces services devaient être fournis gratuitement. A cet égard, on a déclaré que la question devrait plutôt être examinée dans le contexte du développement national.

Zones industrielles

10. Si l'on admettait généralement que les zones industrielles étaient susceptibles de jouer un rôle important dans le développement des petites et moyennes entreprises, on a aussi évoqué les erreurs commises par le passé à l'occasion de la construction de certaines zones industrielles. Une analyse de ces exemples a permis d'identifier certaines conditions préalables auxquelles le succès des zones industrielles était subordonné. Ces conditions sont décrites dans les conclusions et recommandations.

Coopératives industrielles et micro-entreprises (secteur informel)

11. On a estimé qu'en dépit de certains problèmes fondamentaux de gestion qui avaient limité leur croissance, les coopératives industrielles pouvaient encore être considérablement développées dans certains secteurs, par exemple les agro-industries et les micro-entreprises (secteur informel), en particulier pour la commercialisation et l'achat de matières premières.

Financement des petites et moyennes entreprises

12. Les participants ont examiné en détail la question du financement des petites et moyennes entreprises et ont en particulier évoqué les difficultés et les risques que présentaient les pratiques existantes en matière d'emprunts et de prêts. Les petites et moyennes entreprises étaient défavorisées parce que les banques commerciales les considéraient comme des emprunteurs à haut risque et exigeaient des garanties très rigoureuses tant pour les prêts à échéance fixe que pour les facilités de trésorerie. Un certain nombre de participants ont souligné les difficultés que rencontraient les femmes entrepreneurs pour obtenir des facilités de crédit. La question des risques dans le domaine des prêts en devises a également été examinée, et l'on a estimé que ces risques ne devaient pas être mis à la charge des emprunteurs du secteur des petites et moyennes entreprises.

Commercialisation des produits fabriqués par les petites et moyennes entreprises

13. En ce qui concerne la commercialisation des produits des petites et moyennes entreprises, il est apparu qu'il fallait accorder davantage d'attention, dans le cadre des services d'appui, à la formation aux techniques de marketing, y compris le conditionnement, la fixation du prix et la vente des produits. On a aussi souligné qu'il était nécessaire d'aider ces entreprises à trouver des débouchés (y compris auprès de l'Etat et des administrations) et de leur faciliter l'accès aux informations relatives aux marchés. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de développer la sous-traitance.

Coopération internationale

14. Le rôle de la coopération internationale dans la croissance des petites et moyennes entreprises a été souligné. La réunion a examiné les diverses formes possibles de coopération, du niveau de l'entreprise au niveau international. Les mécanismes jugés propres à développer la coopération sont décrits dans les conclusions et recommandations pertinentes.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et la création d'emplois

15. Etant donné le rôle - unanimement reconnu par les participants - des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et social, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

a) Création d'un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises

La réunion a identifié divers domaines et conditions pour la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises, et plus particulièrement la création d'un environnement propice à la réalisation des objectifs de développement socio-économique. De l'avis général, nombre de pays n'avaient pas de politique bien définie pour le développement des petites et moyennes entreprises. L'environnement devrait faciliter :

- i) L'intégration des politiques en faveur des petites et moyennes entreprises dans les politiques macro-économiques et les plans nationaux de développement économique;
- ii) La création de nouvelles entreprises par la promotion de l'esprit d'entreprise et des compétences;
- iii) La promotion de relations harmonieuses et d'une coopération profitable entre les petites et moyennes entreprises d'une part et les grandes entreprises de l'autre;
- iv) La protection des petites et moyennes entreprises par des mesures d'assistance appropriées, de manière à leur fournir l'appui nécessaire pour démarrer et se développer.

b) Réduction de l'inertie bureaucratique

La réunion a noté avec inquiétude que le formalisme de l'administration et l'inertie bureaucratique affectaient le développement des petites et moyennes entreprises. Les participants se sont donc à l'unanimité déclarés favorables à un examen critique des procédures en cause en vue de les rationaliser pour faciliter le développement des petites et moyennes entreprises.

c) Charte de la sous-traitance

Compte tenu de l'interdépendance entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises, la réunion a recommandé l'adoption d'une charte de la sous-traitance pour fournir l'orientation nécessaire, à l'avantage mutuel des petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises.

Cadre institutionnel

16. Reconnaissant le rôle moteur des institutions dans le développement des petites et moyennes entreprises, la réunion a mis l'accent sur les points suivants :

a) Institutions nationales pour le développement des petites et moyennes entreprises

De l'avis général, il était nécessaire de créer une ou plusieurs institutions nationales dotées d'une compétence générale en matière de promotion et de développement des petites et moyennes entreprises. Il convenait néanmoins de laisser aux pays le soin de déterminer la structure de ces institutions et le partage des responsabilités entre secteur public et secteur privé, ainsi que de choisir entre les options "guichet unique" et "guichets multiples" pour aider les petites et moyennes entreprises en Afrique.

b) Infrastructure institutionnelle

Les participants étaient très conscients de la nécessité d'une infrastructure institutionnelle répondant parfaitement aux besoins des entrepreneurs, notamment de services consultatifs sur les multiples aspects de

l'élaboration des projets dans le secteur des petites et moyennes entreprises (par exemple préinvestissement, phase opérationnelle et phase postérieure à la création de l'entreprise).

Services d'appui aux petites et moyennes entreprises

17. Les services d'appui étant, de l'avis unanime, essentiels au développement des petites et moyennes entreprises, la réunion a souligné la nécessité :

a) de fournir un ensemble de services d'appui (dans les domaines juridique, de la gestion, technologique, etc., en tant que de besoin) en vue de faciliter :

- i) La création de nouvelles entreprises et la croissance de celles qui existent déjà;
- ii) La fourniture d'une assistance pour soutenir les entreprises opérationnelles et assurer le redressement de celles qui battent de l'aile;

b) De créer des liens entre les centres de recherche-développement et les centres techniques et les petites et moyennes entreprises ou de renforcer les liens existants;

c) Le prix demandé pour les services d'appui relève de la politique du gouvernement concerné mais ne doit pas avoir d'effet dissuasif;

d) D'organiser une formation à la gestion des petites entreprises et de mettre en place des services d'appui propres à assurer la croissance continue du secteur des petites et moyennes entreprises.

Zones industrielles

18. En ce qui concerne les zones industrielles, la réunion a conclu que :

a) Des études de faisabilité techniques et économiques devraient être entreprises avant la construction de telles zones, en tenant compte de l'expérience acquise dans d'autres pays;

b) Un ensemble complet d'infrastructures devrait être fourni;

c) Des mesures d'incitation devraient être prises pour encourager la transformation par la croissance des petites et moyennes entreprises en grandes entreprises et, par voie de conséquences, libérer des espaces dans les zones industrielles.

Coopératives industrielles

19. La réunion a reconnu le rôle important joué par les coopératives dans le développement des petites et moyennes entreprises, en particulier dans les agro-industries et les micro-entreprises (secteur informel). A cet égard, la réunion a recommandé un renforcement des coopératives industrielles, notamment dans des domaines tels que l'achat des matières premières et des biens de production et la commercialisation des produits.

20. La réunion a aussi estimé qu'en coopérant et en coordonnant leurs activités, le réseau institutionnel national chargé de la promotion des petites et moyennes entreprises et l'organisme spécialement chargé de la promotion des coopératives - s'il en existe un - faciliteraient la création de coopératives industrielles viables.

Micro-entreprises (secteur informel)

21. L'existence de micro-entreprises ou d'un secteur informel n'est pas un phénomène nouveau. Le secteur informel est une étape vers le développement de petites et moyennes entreprises et les participants sont convenus à l'unanimité que l'ONUDI devrait fournir une assistance pour sa promotion et son développement. Ce secteur devrait faire l'objet d'études dont les résultats seraient diffusés dans les pays africains.

22. En fait, le secteur informel est peut-être une étape vers le développement des petites et moyennes entreprises dans la mesure où il ne recherche pas à échapper aux règlements officiels.

Financement des petites et moyennes entreprises

23. Les problèmes, difficultés et risques associés aux opérations de prêt et d'emprunt dans le secteur des petites et moyennes entreprises ont été mis en lumière. En ce qui concerne les capitaux, en particulier les fonds de roulement, on a souligné qu'il était difficile pour les petites et moyennes entreprises d'en obtenir auprès des banques commerciales. La réunion a donc recommandé que des efforts soient faits au niveau national pour mettre au point des pratiques et instruments financiers qui permettraient aux petites et moyennes entreprises d'obtenir des fonds de roulement rapidement et plus facilement. A cet égard, il a aussi été recommandé qu'une étude soit entreprise par l'ONUDI pour formuler les directives nécessaires.

24. La réunion s'est déclarée préoccupée par l'absence d'assistance adéquate sous forme de capitaux à risque, aux créateurs potentiels de petites et moyennes entreprises. On a donc recommandé qu'une étude exhaustive soit menée par l'ONUDI en vue d'élaborer des directives générales pour la mise en place de systèmes appropriés d'assistance sous forme de capitaux à risque.

25. La réunion a pris spécialement note de la nécessité de fournir des facilités de crédit adéquates, y compris sous forme de capitaux à risque, aux femmes entrepreneurs d'Afrique. A cet égard, il fallait appuyer et renforcer le rôle de Women's World Banking (WWB).

26. La réunion a aussi recommandé que l'on ne fasse pas supporter les risques de change des emprunts en devises aux petites et moyennes entreprises.

27. La réunion a également noté les problèmes internes des petites et moyennes entreprises - comptabilité inadéquate et service de leur dette défaillant, notamment - qui font qu'il leur est difficile d'obtenir un financement.

Commercialisation des produits des petites et moyennes entreprises

28. Les participants ont relevé la nécessité pour les petites et moyennes entreprises de bénéficier de conseils en ce qui concerne la fixation du prix, le conditionnement et la vente de leurs produits. Une formation aux techniques du marketing devrait également être dispensée.

29. La réunion a recommandé qu'une assistance technique soit fournie aux petites et moyennes entreprises pour les aider à trouver des débouchés (y compris auprès de l'Etat et des administrations), en mettant à leur disposition des informations sur les marchés et en facilitant l'exportation de leurs produits.

30. Les petites et moyennes entreprises devraient être encouragées à participer à des foires commerciales, nationales et internationales en vue d'ouvrir de nouveaux marchés à leurs produits.

Coopération internationale

31. La réunion a reconnu la nécessité d'encourager la coopération Sud-Sud afin de compléter la coopération Nord-Sud.

32. Les moyens de renforcer la coopération identifiés par la réunion étaient principalement les suivants :

a) Entre les entreprises : coopération entre les petites et les moyennes entreprises, y compris la création de coentreprises, le transfert de techniques, la formation etc.;

b) Au niveau national : collaboration entre les organismes nationaux de promotion en vue d'une mise en commun de l'expérience et des méthodes;

c) Au niveau régional : création de bourses de sous-traitance;

d) Au niveau international : création d'une banque de données sur les besoins des petites et moyennes entreprises en matière d'information pour promouvoir la création d'entreprises et le partenariat.

33. La réunion a souligné la nécessité de créer, au sein des institutions financières nationales, régionales et internationales, un guichet spécial pour les petites et moyennes entreprises.

34. La réunion a aussi jugé nécessaire d'encourager la création, aux niveaux national, régional et international, d'associations de petites et moyennes entreprises en vue de promouvoir et de protéger leurs intérêts.

35. Sur la base des conclusions et recommandations ci-dessus, la réunion a recommandé que les questions ci-après soient examinées lors de la Consultation :

Question 1 : Intégration des politiques et stratégies en faveur des petites et moyennes entreprises dans les plans globaux de développement

- Définition des petites et moyennes entreprises
- Harmonisation des politiques fiscales macro-économiques et adoption de mesures d'incitation au profit des petites et moyennes entreprises
- Création d'un environnement adéquat et engagement à long terme des pouvoirs publics en tant que priorités pour le développement des petites et moyennes entreprises

Question 2 : Création et renforcement au niveau national d'un cadre institutionnel pour la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises

- Institutions nationales (notions de "guichet unique" et de "guichets multiples")
- Services d'appui et zones industrielles
- Coopératives industrielles et micro-entreprises (secteur informel)

Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises et coopération internationale

- Facilités de crédit pour les petites et moyennes entreprises, y compris capital à risque et fonds de roulement
- Les femmes entrepreneurs
- Coopération entre les entreprises
- Bourses régionales de sous-traitance et banques de données internationales sur les petites et moyennes entreprises
- Guichets spéciaux pour le financement des petites et moyennes entreprises aux niveaux national, régional et international
- Associations de petites et moyennes entreprises aux niveaux national, régional et international.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

M. Mohamed Amroussi
Sous-directeur
Ministère de l'industrie
Alger
Algérie

M. Jean-Paul Yitamben
Chef du Service des études et projets
Centre national d'assistance aux petites et
moyennes entreprises (CAPME)
B.P. 1377
Douala
Cameroun

M. Malek Mohamed El-Ashler
Sous-secrétaire
Ministère de l'industrie
Chef du Département des petites entreprises
et des centres de formation professionnelle
Organisation générale pour l'industrialisation (GOFI)
6 Khalil Agha Street
Garden City
Le Caire
Egypte

M. Alain Tuloup
Directeur adjoint
Ministère de l'industrie et du tourisme
30-32, rue Guersant
75007 Paris
France

M. Alain Azouaou
Premier Conseiller
Ambassade de France
P.O. Box 1378
Harare
Zimbabwe

Mme Aude Bourhis
Chargé de mission au Département
des relations avec les entreprises
Ministère de la coopération
20, rue Monsieur
75007 Paris
France

Mme Christine Brochet
Direction des Nations Unies et
des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75007 Paris
France

M. François Colas
Directeur général
PROPARCO
Cité du Retiro
35-37, rue Boissy d'Anglas
75379 Paris Cédex 08
France

M. Christian M. Saillarc
Conseiller économique
Ambassade de France
CABS Centre, 7th floor
Stanley Avenue
Harare
Zimbabwe

M. Vincent Essono-Mengue
Directeur général
Ministère des petites et moyennes entreprises
B.P. 4120
Libreville
Gabon

M. Joseph Kwaku Atta Wiredu
Directeur adjoint
Management Development and Productivity Institute
P.O. Box 297
Accra
Ghana

M. Abdourahmane Bah
Administrateur civil
Directeur du contrôle et de l'assistance
aux entreprises
Office national de promotion des petites et
moyennes entreprises
Ministère de l'industrie, du commerce et
de l'artisanat
B.P. 187 bis
Conakry
Guinée

M. Alfred Muka Shikhule
Directeur exécutif adjoint
Kenya Industrial Estates (KIE)
P.O. Box 78029
Nairobi
Kenya

M. Pete E. Norman
Directeur
Département des petites et moyennes entreprises
Commission nationale des investissements
P.O. Box 9043
Monrovia
Libéria

M. Claude Ratefiarisoa
Chef du Service des investissements, du financement
et de la promotion
Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines
B.P. 527
Antananarivo
Madagascar

Mme Marie-Victoire Razanakolona-Razoeliarinivo
Ingénieur
Société d'étude et de réalisation pour
le développement industriel (SERDI)
B.P. 3180
101 Antananarivo
Madagascar

M. Precious Beaton Givah
Spécialiste du développement industriel
Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme
P.O. Box 30366
Lilongwe 3
Malawi

M. Mamory Traore
Chef de la Division d'études et du suivi
Centre d'études et de promotion industrielles (CEPI)
B.P. 1980
Bamako
Mali

M. Jairaz Pochun
Administrateur hors classe, chargé du développement industriel
Ministère de l'industrie
New Government Centre
Port-Louis
Maurice

M. Mourad Bachir El Bouhali
Directeur de l'assistance technique
Office du développement industriel (ODI)
Rue Ghandi
Rabat
Maroc

M. Emmanuel Ezenwa Chibundu
Directeur des services consultatifs
Nigerian Institute of Social and Economic Research (NISER)
11, Kofo Abayomi Road
Victoria Island
P.O. Box 51696
Falomo
Ikoyi
Lagos
Nigéria

M. Ibrahima Thian
Chef du Département de l'encadrement des entreprises
Société nationale d'études et de promotion
industrielle (SONEPI)
B.P. 100
Dakar
Sénégal

M. Herbert van Werkhoven
Secrétaire général a.i.
Centre togolais des investisseurs
B.P. 360
Lomé
Togo

M. Slaheddine Pacha
Président-Directeur général
Complexe mécanique de Tunisie (CMT)
14, rue Abou Firas
1004 - El Menzah
Tunis
Tunisie

M. Bernard Thomas Millinga
Responsable de la coordination des petites entreprises
Ministère de l'industrie et du commerce
P.O. Box 9503
Dar-es-Salaam
République-Unie de Tanzanie

M. Chiselebwe Obino Ng'Andwe
Director/Chief Executive
SIDO
P.O. Box 35373
Lusaka
Zambie

M. A.M. Ngoro
Secrétaire adjoint
Ministère de l'industrie et de la technologie
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

M. Sheellagit Chasokela
Economiste hors classe
Ministère de l'industrie et de la technologie
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

Mme Florence Zano Chideya
Secrétaire adjointe
Ministère de l'industrie et de la technologie
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

M. Samuel Victor Chinyoka
Directeur général adjoint (développement)
SEDCO
P.O. Box 4520
Harare
Zimbabwe

M. John James
Directeur commercial
Zimbabwe Development Bank
P.O. Box 1720
Harare
Zimbabwe

M. Joshua Mahlathini Mpofu
Directeur adjoint de la coordination des petites entreprises
Ministère du commerce et du développement coopératif
P.O. Box 8158
Causeway
Harare
Zimbabwe

M. Luke A. Munyavarara
Directeur de la recherche-développement
Industrial Development Corporation
93 Park Lane
P.O. Box 8531
Causeway
Harare
Zimbabwe

M. Thoko Onyimo
Economiste hors classe
Ministère de l'industrie et de la technologie
P.O. Box 8434
Causeway
Harare
Zimbabwe

M. Friday Bobodhla Simargo
Secrétaire adjoint
Ministère des finances
70 Longford Avenue
Queensdale
P.O. Box 7705
Causeway
Harare
Zimbabwe

M. Ernest Geoffrey Roy Turner
Administrateur (projets)
Confederation of Zimbabwe Industries
P.O. Box 3794
Harare
Zimbabwe

Organisations du Système des Nations Unies

Organisation internationale du Travail (OIT)

M. Arturo Lerum Tolentino
Conseiller régional pour la gestion et le développement
des petites et moyennes entreprises
Bureau régional de l'OIT
P.O. Box 32181
Lusaka
Zambie

M. Tryggve Nelke
Conseiller technique principal
c/o PNUD
P.O. Box 4775
Harare
Zimbabwe

Centre (CNUCED/GATT) du commerce international (CCI)

M. Giovanni Dadaglio
Coordonnateur de projet: résident du CCI (CNUCED/GATT)
c/o PNUD
P.O. Box 4775
Harare
Zimbabwe

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Mme Joy Kimemlah
Bureau du Zimbabwe
c/o PNUD
P.O. Box 4775
Harare
Zimbabwe

Mme Shamsa Mwangunga
Coordonnateur des projets en faveur des femmes
Small Industries Development Organization (SIDO)
P.O. Box 2476
Dar-es-Salaam
République-Unie de Tanzanie

Organisations non gouvernementales

Nigerian Industrial Development Bank Ltd. (NIDB)

M. Gabriel Kayode Ajayi
Economiste principal
Chef du Département de la recherche
NIDB House
63-71, Broad Street
P.O. Box 2357
Lagos
Nigéria

Union des associations techniques internationales (UATI)

M. André Lejeune
Conseiller
1, rue Miollis
75015 Paris
France

Women's World Banking

Mme Phides Mazhawidza
Secrétaire adjointe
Zimbabwe Women's Business Promotions
P.O. Box 8023
Causeway
Zimbabwe

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

La maîtrise de la mercatique dans les petites entreprises	IPCT.59(SPEC.)
Le rôle des petites et moyennes entreprises dans les processus de développement économique	IPCT.60(SPEC.)
Les coopératives - facteurs de développement des petites industries dans les pays en développement : l'expérience éthiopienne	IPCT.61(SPEC.)
Directives et spécifications relatives à la construction de petits comaines industriels dans les pays en développement	IPCT.62(SPEC.)
Infrastructure institutionnelle pour la promotion/développement des petites et moyennes entreprises en Afrique	IPCT.64(SPEC.)
Coopération de petites et moyennes industries des pays en développement avec les petites et moyennes entreprises des pays industrialisés	IPCT.65(SPEC.)
Problématique du financement des petites et moyennes entreprises en Afrique	IPCT.66(SPEC.)
Les petites et moyennes entreprises - quelques questions fondamentales relatives à leur développement	UNIDO/PC.137